



LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES ET L'IMPÔT EN MAIN REMBOURSABLE AU TITRE DE DIVIDENDES (« L'IMRTD »)

Les conseillers doivent comprendre les besoins en capital d'investissement d'un client afin de recommander la solution d'investissement la plus appropriée. Lorsqu'ils examinent les investissements d'une entreprise cliente, les conseillers doivent tenir compte de deux aspects supplémentaires, notamment :

- les impôts supplémentaires à payer – la société et ses actionnaires sont des contribuables séparés; et
- la façon la plus fiscalement avantageuse de verser, au besoin, un revenu aux actionnaires individuels.

DE QUELLE MANIÈRE LE REVENU D'INVESTISSEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ EST-IL ASSUJETTI À L'IMPÔT?

Les taux d'imposition des sociétés sont déterminés en grande partie par le type de revenu déclaré aux fins de l'impôt, tandis qu'un particulier est assujéti au taux marginal d'imposition et, dans une certaine mesure, au type de revenu qui est déclaré.

Le revenu d'investissement (intérêts, dividendes, gains en capital ou autre) réalisé par la société est de nature passive, et est assujéti à un taux d'imposition des sociétés plus élevé que le revenu tiré d'une entreprise exploitée activement. Les taux plus élevés d'imposition des sociétés sont en raison de :

- l'impôt sur le revenu remboursable; et
- l'impossibilité d'obtenir une déduction d'impôt pour petites entreprises ou une déduction générale du taux d'imposition.

Les conseillers devraient considérer ce qui suit, lorsqu'ils font affaire à une société cliente :

1. *Les distributions faites à partir des investissements de l'entreprise sont-elles nécessaires pour soutenir les opérations en cours, ou pour soutenir financièrement le mode de vie des actionnaires?*

Société par actions (compagnie)

Si les distributions à partir des investissements de l'entreprise ne sont pas nécessaires aux opérations en cours ou au soutien du mode de vie des actionnaires, la société devrait considérer investir le gain en capital, à savoir dans les fonds de la Catégorie de société CI, qui aident à réduire le revenu distribué aux investisseurs. Un revenu superflu génère un plus haut taux d'imposition, se traduisant par une fuite fiscale du capital d'investissement.

Si la société a besoin de distributions pour ses opérations courantes, il vaut mieux envisager fonds communs de placement de Catégorie T (options de catégorie de fiducie ou de catégorie de société) qui distribuent régulièrement un remboursement de capital (RDC) et/ou un revenu. Le RDC est un flux de trésorerie non imposable, tandis qu'un revenu est une recette imposable.

Les fonds communs de placement de Catégorie T sont utiles aux sociétés clientes dans un nombre limité de circonstances. Les fonds de catégorie T génère des versements de RDC, sous forme de transfert à partir du capital d'investissement de la société dans son compte bancaire. Si une société a besoin d'un flux de trésorerie régulier pour soutenir ses opérations ou pour financer des dépenses d'entreprise particulières, comme des primes d'assurance-vie, un paiement d'intérêt bancaire ou le remboursement d'un prêt d'actionnaire, les fonds avec option Catégorie T génèrent un flux de trésorerie disponible au niveau de la société.

Actionnaire à titre personnel

Lorsqu'un actionnaire à titre personnel a besoin d'accéder aux investissements de la société pour soutenir son mode de vie, plusieurs options s'offrent à ce dernier pour réaliser un revenu ou retirer des fonds en guise de flux de trésorerie, notamment :

- Rémunération (salaire) - généralement, lorsque la société est une société d'exploitation, générant des revenus actifs
- Dividendes d'actions - qu'il s'agisse de dividendes admissibles, non admissibles ou de dividendes en capital
- Flux de trésorerie - provenant du remboursement d'un prêt consenti à l'actionnaire.

Considérons le scénario commun suivant : Un actionnaire individuel a besoin d'accéder aux investissements de la société pour répondre aux besoins de son style de vie; il n'y a pas de prêt aux actionnaires et la société n'est pas une entreprise active et opérationnelle. La déclaration et le versement de dividendes imposables sont la principale façon de distribuer un revenu et de permettre à l'actionnaire d'accéder aux liquidités de la société. Les dividendes sont versés avec les dollars après impôt de la société, et ils sont considérés comme un revenu de l'actionnaire.

2. Quel rôle les dividendes jouent-ils dans la distribution efficiente de l'impôt sur les sociétés? Est-ce possible de réduire les impôts perçus dans l'ensemble auprès des deux contribuables, en l'occurrence, la société et ses actionnaires?

Lorsqu'ils examinent la possibilité d'un versement de dividendes imposables, les conseillers et leurs clients devraient considérer l'impôt en main remboursable au titre de dividendes (« l'IMRTD »). L'IMRTD a pour but d'éviter le report d'impôt sur les revenus d'investissement réalisés par la société, ou de bénéficier d'un avantage fiscal en incorporant une société de portefeuille.

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, le revenu d'investissement d'une société est de nature passive, et il est assujéti à un impôt remboursable. Par exemple, pour chaque dollar canadien qu'une société déclare en :

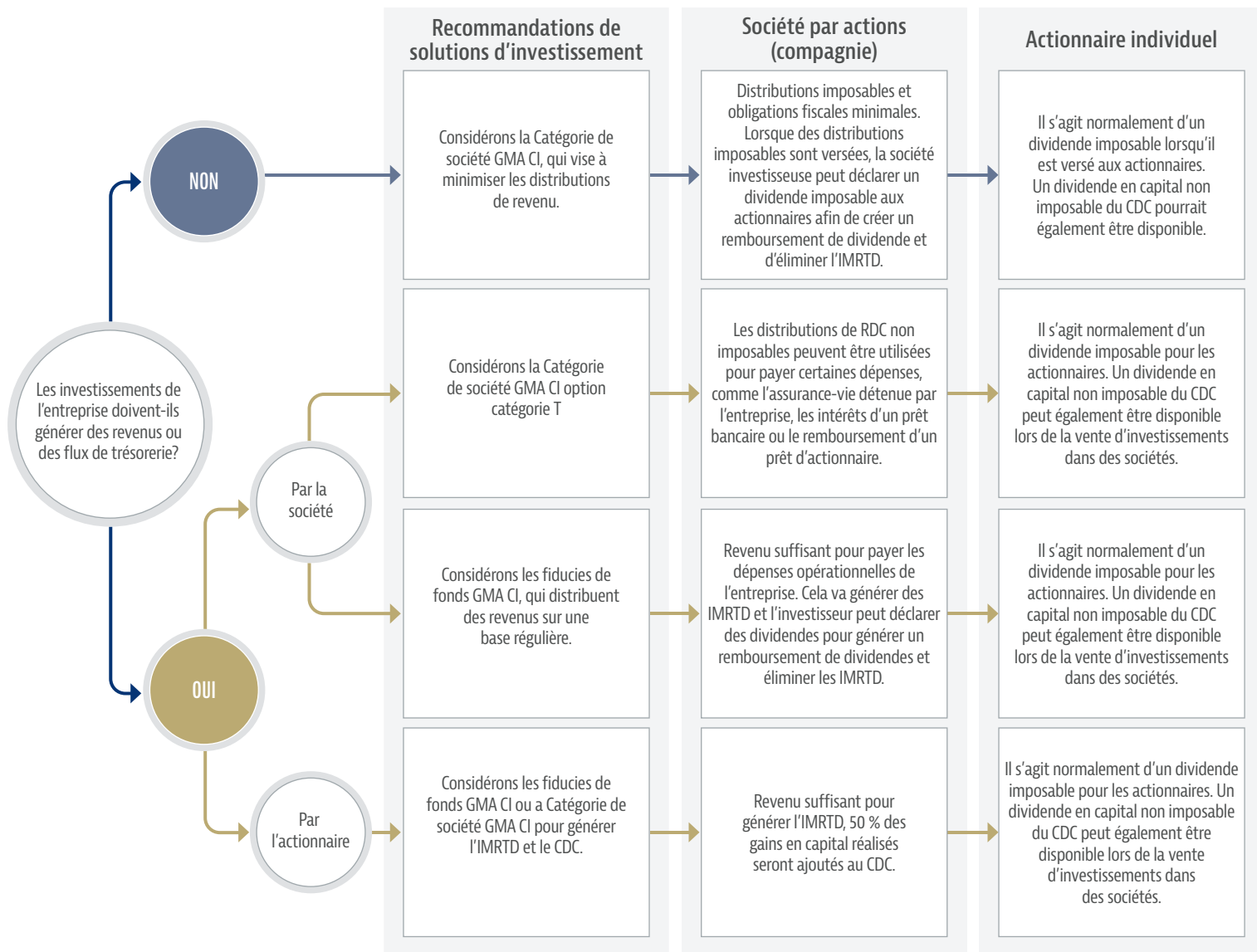
- intérêts ou autres revenus d'investissement, elle paiera 30,67 % de la fraction remboursable de l'impôt de la partie I;
- gains en capital, elle paiera 15,34 % de la fraction remboursable de l'impôt de la partie I; ou
- dividendes canadiens, elle paiera 38,33 % de la fraction remboursable de l'impôt de la partie IV.

L'impôt est « remboursable » car il est remboursé lorsque la société verse des dividendes imposables à ses actionnaires. Un remboursement de dividendes de 38,33 % (un dollar est remboursé par tranche de trois dollars versés en dividendes imposables) s'applique sur le solde d'impôt payable sur le revenu de la société, ou est remboursé à la société, dans la mesure où cette dernière a un solde d'IMRTD.

Si un actionnaire anticipe avoir besoin d'avoir accès aux investissements de la société, la création d'un IMRTD pour générer un remboursement de dividendes lors du versement de dividendes imposables peut être fiscalement avantageuse. En réalisant des gains en capital dans un portefeuille d'entreprise, ou en recevant des dividendes ou d'autres distributions de revenus d'investissements, un IMRTD est créé. Dans la mesure où la société n'a pas de solde d'IMRTD, aucun remboursement de dividendes ni aucune autre forme d'allègement fiscal ne sont accordés à une société qui verse des dividendes, et par conséquent, une double imposition s'applique.

CONSIDÉRATIONS

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU CONTRIBUABLE



Visitez-nous en ligne à ci.com/fr/planification-fiscale-de-la-retraite-et-successorale
 Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez parler à votre équipe des ventes CI.



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ IMPORTANTS

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS. Aucune partie de cette communication ne peut être reproduite ou distribuée aux clients, car elle pourrait ne pas respecter les exigences en matière de communication commerciale. Cette communication est publiée par Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI »). Tous les commentaires et renseignements contenus dans cette communication sont fournis à titre de source générale d'informations et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière d'investissement. Les données et les renseignements fournis par GMA CI et d'autres sources sont jugés fiables à la date de publication. Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers, et GMA CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts. Les conditions du marché pourraient varier et donc influencer sur les renseignements contenus dans le présent document. L'information contenue dans ce document ne constitue pas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou d'investissement et ne devrait pas être considérée comme telle. Il convient de consulter des conseillers professionnels avant d'agir en vertu des renseignements contenus dans cette publication. Le contenu de ce document ne peut, en aucune manière, être modifié, copié, reproduit, publié, téléchargé, affiché, transmis, distribué ou exploité commercialement. Vous pouvez télécharger ce document aux fins de vos activités à titre de conseiller financier, à condition que vous ne modifiez pas les avis de droit d'auteur et tout autre avis exclusif. Le téléchargement, la retransmission, le stockage sur quelque support que ce soit, la reproduction, la redistribution ou la nouvelle publication à n'importe quelle fin sont strictement interdits sans la permission écrite de GMA CI. Gestion mondiale d'actifs CI est un nom d'entreprise enregistré de CI Investments Inc. ©CI Investments Inc. 2021. Tous droits réservés. Publié le 25 mars 2021